



Charte des jardiniers des “carrés potagers”

L'adhésion à l'association Lézards au jardin est obligatoire pour prétendre à l'accès aux carrés potagers. Il vous est aussi demandé de venir nous rencontrer sur un temps collectif (chantier participatif, animation, AG, etc) afin que nous puissions échanger sur votre souhait et que nous puissions vous présenter le fonctionnement du jardin.

Chaque jardinier s'engage à entretenir la parcelle qui lui a été confiée. Par respect de la Terre et des valeurs de l'association, aucun produit phytosanitaire ni engrais de synthèse ne sont autorisés.

Un accès à la cabane “jardin collectif” vous est réservé. Vous pouvez utiliser les outils qui y sont présents. Dans l'intérêt de tous, vous veillerez à prendre soin de ces outils et à maintenir la cabane rangée.

Pour faciliter le lien et les échanges vous êtes invités à partager les temps collectifs de l'asso.